

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL N° 07 DU 15 NOVEMBRE 2021, 19H30**

L'an deux mil vingt et un et le 15 novembre à 19 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Beausemblant sous la présidence de monsieur Jean CESA, maire.

Présents : Cesa Jean, Veyrat Martine, Cornillon Joël, Margirier Agnès, Nicaise Michel, Perrin Patrick, Gibot Hervé, Méchain Agnès, Seux Jean-Christophe, Sevenier Stéphanie, Morel Vanessa,

Etaient absents : Carcel Guy pouvoir à Seux Jean-Christophe, Veyrier Camille (arrivée à 19h58), Noir Sylvain (arrivé à 19h38),

Secrétaire de séance : Cornillon Joël

Date de la convocation : Le 9 novembre 2021

**Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2021 à l'unanimité**

**Délibération : Décision Modificative (intégration des frais d'insertion suivies de travaux aux comptes d'immobilisation corporelles)**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 21312 : Bâtiments scolaires		2 606.45 €		
D 2151 : Réseaux de voirie		1 184.04 €		
<b>TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales</b>		<b>3 790.49 €</b>		
R 2033 : Frais insertion				3 790.49 €
<b>TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales</b>				<b>3 790.49 €</b>
<b>Total</b>		<b>3 790.49 €</b>		<b>3 790.49 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>3 790.49 €</b>		<b>3 790.49 €</b>

⇒ Accord

**Objet : Régularisation du compte 139141**

Suite à un contrôle automatique de la DDFIP, il s'avère que les subventions ou fonds transférés du compte 139141 sont supérieurs aux subventions ou fonds transférables.

Il convient donc d'autoriser le trésorier de Saint Vallier à corriger cette anomalie par un débit au compte 1068 et un crédit au compte 139141 pour 35, 58 € (opération d'ordre non budgétaire)

⇒ Accord

## **Objet : AMORTISSEMENTS**

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du C.G.C.T. qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Les durées d'amortissement par catégorie de biens sont fixées comme suit :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée de **10 ans**,
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée de **5 ans**,
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée de **5 ans**,
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties :
  - . sur une durée de **5 ans** lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ;
  - . sur une durée de **15 ans** lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations,
  - . sur une durée de **40 ans** lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

⇒ Accord



## **Objet : AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DE COMMERCES DE DETAILS**

Le magasin Speci-men/Caséo sollicite l'autorisation d'ouvrir les dimanches 16, 23 et 30 janvier 2022 ainsi que le 6 février 2022.

Le magasin Carrélia sollicite l'autorisation d'ouvrir les dimanches 16,23 et 30 janvier 2022 ainsi que le 6 février 2022.

⇒ Avis favorable (**12 voix pour et 1 abstention**)



## **Objet : Vente de la parcelle ZD 26**

Il est proposé de vendre la parcelle située à BEAUSEMBLANT, rue des Roses, cadastrée Section ZD N° 26 appartement au domaine privé de la commune, d'une contenance de 30 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.

⇒ Avis favorable (**12 voix pour et 1 abstention**)



## **Objet : Acquisition de la parcelle ZB 289**

Vu le projet d'aménagement de la zone des Pierrelles,

Il est proposé :

- d'autoriser monsieur le Maire à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de l'acquisition de la parcelle ZB 289 à l'euro symbolique pour l'incorporer jusqu'à la signature des actes de vente,
- d'autoriser monsieur Joël CORNILLON, adjoint au maire, à signer l'acte authentique.

Commune BEAUSEMBLANT

Référence(s) cadastrale(s)					N° plan	Acquisition		Reliquat		
Sect.	N°	Nat.	Lieu-dit	Surf m <sup>2</sup>		N°	Surf. m <sup>2</sup>	N°	Surf. m <sup>2</sup>	
ZB	285	SOL	Les Pierrelles	31 140		289	1076	286	17356	
								288	3100	
								287	9333	
Total en m <sup>2</sup>							1076			

⇒ Accord

## **Objet : Subventions de fonctionnement 2021 aux associations**

Sur proposition de la commission des finances réunie le 5 novembre 2021,

Pour la Bibliothèque, ne prend pas part au vote Mme Margirier,  
Pour le Comité des Fêtes, ne prend pas part au vote Mme Morel,  
Pour th Théâtre, ne prennent pas part au vote Mme Margirier et Mme Sévenier,  
Pour le Rayon d'or, ne prend pas part au vote Mme Margirier,

	Montant	Remarque
<b>ADMR Albon Beausemlant Laveyron</b>	300.00	
<b>ALDEVA (Amiante)</b>	250.00	
<b>AMICALE DES SAPEURS POMPIERS BANCEL</b>	250.00	
<b>ANCIENS COMBATTANTS ACRDNS</b>	150.00	
<b>BIBLIOTHEQUE SIMONE VEIL</b>	300.00	
<b>COMITE DES FETES</b>	350.00	
<b>DONNEURS DE SANG DROME NORD</b>	250.00	
<b>ESND</b>	2 500.00	
<b>FNACA BEAUSEMLANT LAVEYRON</b>	150.00	
<b>ADAPEI/IME LES COLOMBES</b>	50.00	
<b>LA PETANQUE</b>	250.00	
<b>LES RESTOS DU CŒUR</b>	250.00	
<b>PECHE ALBON BANCEL</b>	250.00	
<b>RAYON D'OR UNRPA</b>	300.00	
<b>ROCK'DANCE</b>	400.00	
<b>ROCK'DANCE</b>	750.00	Subvention exceptionnelle : location salle
<b>ROCK'DANCE</b>	1 104.85	Subvention exceptionnelle
<b>SOCIETE DE CHASSE AICA</b>	250.00	
<b>SOU DES ECOLES</b>	4 320.00	
<b>SOU DES ECOLES</b>	1 900.00	Pour le voyage de fin d'année, année scolaire 2021/2022
<b>TENNIS CLUB BEAUSEMLANT</b>	1 100.00	
<b>THEATRE LES BALADINS DES EOLIENNES</b>	200.00	

⇒ Accord

---

## **Objet : Colis dans anciens en EPHAD**

Il est proposé d'offrir à chaque Belsimilien résidant en EPHAD un colis d'une valeur d'environ 15 euros.

⇒ Accord

---

Questions diverses :

- Colis de Noël : retrait le vendredi 17 décembre 2021 pour distribution
- Repas de Noël :

Volontaires pour la préparation, le vendredi 3 décembre :

- Mme Margirier
- Mme Sévenier
- M Gibot,
- Mme Méchain
- M Perrin,
- M Seux

Volontaires pour le samedi 4 décembre :

- Mme Margirier
- Mme Sévenier
- M Gibot
- Mme Morel
- M Perrin

Levée de séance à 20h15